



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : TARIFS DES ESPACES-JEUNES  
2020-2021**

**DÉCISION N° DM-20-131  
EN DATE DU 09 JUILLET 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de déterminer les tarifs des Espaces jeunes pour l'année scolaire 2020/2021 ;

## D É C I D E

**DE FIXER** la participation familiale pour chaque inscription aux Espaces jeunes, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020, comme suit :

- une inscription à l'année hors vacances scolaires (accueils périscolaires, mercredis et samedis en période scolaire) : 33 €
- une inscription à l'année incluant les vacances scolaires : 87,50 €
- une inscription de janvier à juin incluant les vacances scolaires : 51,50 €
- une inscription de janvier à juin (accueils périscolaires, mercredis et samedis en période scolaire) : 22 €
- une inscription pour une période de vacances scolaires : 16 €
- une inscription pour un mois de vacances scolaires d'été : 28 €
- une journée avec achat de prestation : 10,50 €
- une demi-journée avec achat de prestation : 5 €
- une inscription pour un stage d'une semaine : 37 €
- une participation au mini-raïd : 6 €

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200709-lmc1H7476H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/07/2020 Date de Publication : 09/07/2020
---

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du  
sport,

***Signé***

**Régis TOURNE**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200709-lmc1H7476H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 09/07/2020  
Date de Publication : 09/07/2020